



**PROJET PEDAGOGIQUE DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE
SITUE A **MORANCEZ****

Thèmes : **NATURE ET DECOUVERTE**

« Juillet 2011 »

SOMMAIRE

Présentation de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Présentation de l'association et du projet éducatif des PEP

Présentation du projet Enfance-Jeunesse

Structure

Capacité d'accueil

Description des locaux

Présentation de l'équipe

Journée type

Rôles de chacun

Informations diverses

Tableau d'objectifs



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

La Communauté d'Agglomération Chartres métropole est née le 1^{er} janvier 2011, grâce à la volonté des élus de Chartres métropole, les Communautés de Communes de l'Orée de Chartres et du Val de l'Eure se sont associées pour réaliser un projet de développement commun. En rassemblant les moyens et les énergies, une communauté d'Agglomération permet, en effet, de mieux répondre aux besoins des habitants et d'œuvrer au devenir d'un territoire.

Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération exerce de nombreuses compétences que les différents conseils municipaux ont choisi de lui déléguer. Vie économique, enfance et jeunesse (Orée de Chartres et Val de l'Eure exclusivement jusqu'en décembre 2013), animations culturelles, loisirs, transports, environnement ... Au travers des services qu'elle gère et des projets qu'elle initie, Chartres métropole contribue de manière essentielle au développement, à l'aménagement et à l'animation de notre bassin de vie, pour l'ensemble de ses habitants.

Une délégation de service publique a été signée entre la Communauté d'Agglomération Chartres métropole et l'Association Départementale PEP 28 pour s'occuper du secteur de l'Orée de Chartres. Celui-ci est étendu sur la moitié Nord Est – Sud Est du bassin de vie chartrain et regroupe 16 communes rurales d'environ 16 600 habitants (Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Challet, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Jouy, Morancez, Nogent-le-Phaye, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint Prest et Sours).

Afin de permettre un accueil de qualité à tous les enfants et jeunes de 3 à 17 ans, un si vaste territoire a été découpé en trois pôles :

- au nord : Jouy (regroupant Berchères St Germain, Challet, Clévilliers, Coltainville, Gasville-Oisème, Poisvilliers et Saint-Prest)
- au sud : Morancez (regroupant Berchères les Pierres, Corancez, Gellainville, Houville la Branche) et Sours (regroupant Nogent le Phaye, Prunay le Gillon)

JOUY :

L'ancienne clinique achetée par la commune de Jouy transformée en restaurant scolaire et Centre de Loisirs mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération a laissé place dès 2001 à un accueil de loisirs pour environ 70 enfants de 6 à 11 ans. Ce bâtiment a été agrandi par une extension adaptée à la tranche d'âge 3 à 5 ans, le centre étant ouvert depuis 2007 à ces enfants.

Intégrée au 1^{er} janvier 2009, la commune de Saint-Prest, dotée d'un fort potentiel d'enfants ouvre les locaux des écoles maternelles et primaires pour le mois de juillet.

MORANCEZ :

Transféré de l'école élémentaire à l'ancienne ferme de Chavannes réhabilitée et agrandie par la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres en 2007/2008, l'accueil de loisirs se déroule, depuis l'été 2008, dans le cadre de ce patrimoine privilégié mis à disposition par Morancez.

SOURS :

Au mois de juillet, les locaux scolaires sont mis à disposition par la commune. Les autres périodes de vacances scolaires et mercredis se déroulent à Morancez avec un accueil à Sours et transport par car.

Poursuivant son soutien à l'animation enfance jeunesse, un budget annuel est consacré par la Communauté d'Agglomération à ce service. Il représente 50 % du coût de ces vacances laissant à la charge des familles 35 %, la CAF participant pour 15 %.

Pour conduire les actions Enfance-Jeunesse, les conseillers communautaires ont élu Jean-Pierre GORGES, Président, Maire de Chartres qui a confié à Christine GOIMBAULT, Vice-présidente, Maire de Saint-Georges-sur-Eure, la délégation à l'animation enfance-jeunesse. Sous l'impulsion donnée par les représentants des communes regroupées en sous-commission et commission enfance-jeunesse, Chartres métropole contribue à l'épanouissement des jeunes du territoire.

Le service est assuré en partenariat avec l'ADPEP 28 qui assure la gestion de ces accueils de loisirs à la suite d'un contrat, appelé délégation de service public, avec la Communauté d'Agglomération Chartres métropole





PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DU PROJET EDUCATIF DES PEP

La Fédération générale

La première Guerre mondiale fait en France de nombreux dégâts tant sur le plan économique que humain. Les femmes des soldats, sans ressources, doivent travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Par manque de revenus suffisants ou suite à des remariages, beaucoup enfants sont placés chez des membres de la famille.

Le pays tout entier est associé à cette douleur des familles. Les illustrations de l'époque, (timbres, cartes postales, dessins...) témoignent de la gravité de la perte humaine et des épreuves qu'elle leur impose. C'est alors que la société dans son ensemble, sensibilisée, participe à un élan de solidarité qui amène les corps de métiers (l'orfèvre, la bijouterie...) à créer des formes d'orphelinat industriel. De même, au sein des écoles publiques, des collectes ou des dons en nature sont organisés pour soutenir l'action des nouvelles associations.

Petit à petit le mouvement s'amplifie et en 1917, le principe de solidarité nationale oblige la France « à réparer les effets des conséquences de la guerre ». Le statut de pupille de la nation est ainsi créé. Il s'accompagne de la naissance d'organismes destinés à soutenir les pupilles sur le plan matériel et de l'éducation. Pour rendre plus efficace le dispositif, l'office national des pupilles de la nation se déploie dans les départements.

Au vu de l'organisation actuelle des PEP, nous pouvons considérer qu'ils sont une émanation directe des pupilles de la nation. A l'exception près, et elle est primordiale, que les pupilles de l'enseignement public sont laïcs. Les personnels de l'Education nationale, inspecteurs d'Académie et instituteurs, à l'identique des autres corps de métiers, se sont mobilisés dès 1915 autour d'associations départementales pour ensuite s'orienter, en 1917, sur la création de la Fédération générale des associations des Pupilles de l'Enseignement public. Ils défendent le caractère laïc de leur mouvement, caractère qui, aujourd'hui encore, fait leur identité.

Dès 1919, le mouvement PEP est reconnu d'utilité publique.

L'association départementale PEP d'Eure et Loir

L'ADPEP – Association Départementale de Pupilles de l'École Publique d'Eure et Loir a été déclarée à la Préfecture du département le 20 juin 1926. Son siège est situé à l'Inspection académique d'Eure et Loir et les présidents qui se sont succédé à la tête de l'association, ont toujours été inspecteurs d'académie, recteurs ou hommes politiques.

En 1947, l'association, soutenue par Mr Villin, Inspecteur d'académie, acquiert, avec des fonds réunis par souscription par les coopératives scolaires et les instituteurs, le premier centre de vacances à Cadéac.

Situé dans les Hautes-Pyrénées, ce centre de vacances au pied de la montagne fait le bonheur de nombreux enfants des écoles publiques d'Eure et Loir. Il permet à beaucoup d'entre eux de découvrir le plaisir de la neige, puisque depuis 1961 Cadéac accueille des classes de neiges.

Le deuxième centre de vacances est créé en 1947 à Senonches, installé dans l'internat du collège « La Loge des Bois ». Ce centre est aujourd'hui devenu, après travaux, un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

En 1966, l'association prend la direction des actions menées vers les enfants handicapés et crée plusieurs centres : l'IME à Mainvilliers, les CMPP de Chartres et de Dreux, l'IME de Nogent-le-Rotrou. Elle gère actuellement huit établissements médico-sociaux.

Après la montagne et la campagne, elle propose des séjours à la mer et devient prestataire du centre de vacances de Carolles, propriété de la mairie de Mainvilliers, dans le département de la Manche. C'est le début d'une ère où les PEP deviennent prestataires auprès de plusieurs communes du département.

Aujourd'hui, les PEP 28 gèrent 40 Accueils de loisirs sans hébergement et des accueils périscolaires. Toujours à la charge des écoles, de leurs enseignants, des adhésions volontaires et des subventions des collectivités territoriales et du Conseil Général, l'ADPEP 28 est devenue une association très appréciée. Mais elle doit sa longue vie à un grand nombre de personnes connues du département et au travail de bénévoles.

Le projet éducatif

UN PROJET EDUCATIF FORT, DES TEMPS DE LOISIRS POUR REpondre AUX ATTENTES DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS :

Le projet éducatif privilégie plusieurs axes :

- Apprendre à vivre ensemble
- S'enrichir d'expériences nouvelles, culturelles et sportives ou scientifiques
- Accéder à plus d'autonomie
- Favoriser des initiatives individuelles
- Participer à des projets collectifs
- Créer et développer l'accompagnement à la scolarité et l'aide à la parentalité
- Comprendre l'environnement pour le respect

Des accueils adaptés

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité au plus juste prix, offrant toutes les garanties et autorisations nécessaires.

Des possibilités pour tous

Avec plus de 150 sites en France et à l'étranger et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités multiples et enrichissantes

Alliées à une vie quotidienne de qualité, les activités répondent aux valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

UN PROJET PARTAGE :

Avec les jeunes et les familles

La diversité des enfants et jeunes accueillis est un facteur d'enrichissement du groupe. L'épanouissement de chacun est favorisé. Les relations avec les familles sont indispensables (présentation de la structure, inscription, information, contact quotidien, enquêtes de satisfaction, rencontres autour des réalisations des enfants et des jeunes...).

Avec les équipes

L'organisation des accueils est confiée par les associations départementales PEP à des équipes d'animation, placées sous la responsabilité de directeurs qui en sont garants. Chaque équipe adhère au projet éducatif, élabore et met en œuvre un projet pédagogique dans le cadre de ce projet éducatif. Chacun est un acteur de l'économie sociale et de l'éducation populaire.

- **Equipe de Direction** : Le directeur est le mandataire et le représentant des PEP, dont il défend les valeurs et les intérêts. Il est le garant du bon déroulement du séjour et de la mise en œuvre et de l'exécution du projet pédagogique. Il est le gestionnaire de l'équipe et participe à la formation des animateurs. Il assure les relations avec les familles.
- **Equipe d'Animation** : Répondant aux conditions réglementaires actuelles, elle est associée à la réalisation du projet pédagogique à travers l'élaboration et la réalisation d'un projet d'animation. Les animateurs sont responsables de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

Avec les partenaires

Les temps éducatifs que vit l'enfant s'inscrivent dans une logique de complémentarité (éducation « partagée ») dont chacun, parents, enseignants, cadres éducatifs, associations... est responsable et auxquels tous doivent contribuer.

Avec les personnes en situation de handicap

Les PEP s'engagent à favoriser l'intégration dans les accueils de loisirs des personnes handicapées, à assurer à ses équipes une formation spécifique à l'accueil de la personne handicapée, à informer tout futur intervenant que l'organisme est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, à réunir les conditions optimales et à organiser des réunions de concertation pour un bon déroulement du séjour de ces personnes.

DES LIEUX A VIVRE, DES TEMPS A VIVRE :

Chaque accueil de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement ainsi qu'au développement durable, notamment sur les temps de vie collective.

Les repas sont un moment fort de la journée et favorisent l'échange et la convivialité ; ils sont un moment d'éducation à la vie en société. Le rythme de vie s'équilibre entre moments d'activité, moments de repos et temps d'échanges entre jeunes et équipes d'encadrement.

L'hygiène est un aspect important de la vie en accueil de loisirs, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation. Les activités de sensibilisation à l'environnement permettent l'acquisition d'attitudes nouvelles et favorisent l'ouverture d'esprit.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les équipes veillent donc à mobiliser l'ensemble des compétences et ressources disponibles. Les activités, proposées par les enfants ou les animateurs, constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu. Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, entraînent des acquisitions diverses et par là-même sont sources de plaisir.

Le transport est un moment éducatif qui se prépare et dont l'organisation engage la responsabilité de l'association qui l'organise. Toutes les conditions de sécurité y sont réunies.

PRESENTATION DU PROJET ENFANCE - JEUNESSE

Le projet enfance jeunesse (01/01/10 - 31/12/13):

La Communauté de Communes de l'Orée de Chartres a réalisé avant 2006, une étude / diagnostic et une évaluation approfondie sur l'ensemble du territoire intercommunal. La démarche développée en partenariat avec les institutions (CAF, DDJS) a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire : parents, jeunes, associations, élus... Un Comité de Pilotage a été constitué pour enrichir les différentes étapes du diagnostic. La population a été interrogée sur l'offre de service actuelle, sa satisfaction, ses attentes pour les années à venir. L'étude a abouti à la rédaction du projet éducatif local et à la définition de priorités d'action. Entre 2010 et 2013, le projet enfance-jeunesse a été résigné et prolongé.

Les Equipements



INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	C ONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de nombreux équipements sportifs • Pas de locaux dédiés pour les CLSH existants sauf à Jouy • Pas de local dédié pour l'accueil des ados 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter et améliorer les ressources existantes • Terminer la construction d'une structure CLSH dédiée à Morancez, étudier la possibilité de création d'équipement à Sours, reconfigurer les locaux situés à Jouy pour un accueil spécifique des 3-6 ans • Pérenniser l'accueil des jeunes lors d'animations itinérantes grâce à la mise à disposition de salles communales 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un vestiaire pour le terrain de baseball à Gellainville Construction d'un terrain de sport à Poisvilliers Construction d'un vestiaire pour le terrain de football à Nogent (à l'étude) Utilisation des structures pour des animations CLSH ou ados • Fin de la construction du CLSH situé à Morancez Etude sur le type d'équipement à envisager éventuellement à Sours • Continuer à travailler en partenariat avec les Communes et en favorisant le maillage territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage de dossiers, mise en place d'animations spécifiques par les équipes d'animation • Etude de pertinence à mener concernant la réalisation d'un CLSH à Sours (ou d'un accueil petite enfance) Développer l'accueil des 0-3 ans ? • Contacts et informations régulières aux Maires et membres du Comité de Pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure couverture territoriale • Amélioration des équipements • Amélioration de l'offre de service • Meilleure connaissance par les familles et les jeunes des équipements et du territoire de la CCOCC 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des besoins spécifiques de la population • Amélioration de la qualité d'accueil • Augmentation de la diversité des pratiques proposées • Augmentation du nombre de Communes accueillant des animations ados 	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un ALSH à Morancez Agrandissement de l'ALSH à Jouy Achat de 2 minibus Changement de lieu de stage à chaque période de vacances scolaires



Les Temps extrascolaires

INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de 3 CLSH (5-11 ans ou 6-11 ans) fonctionnant sur des rythmes et périodes différents, aux petites vacances, grandes vacances et mercredis et d'1 CLSH AFR fonctionnant sur <u>Prunay-le-Gillon</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'offre de service sur les 3 pôles, et l'améliorer ▪ Rechercher une cohérence et une complémentarité entre les structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la coordination (ouverture, tarifs...), tendre vers une harmonisation des horaires entre les CLSH ▪ Créer des liens avec l'AFR 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence entre les équipes des différentes structures ▪ Organiser des rencontres entre structures et équipes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périodes extrascolaires entièrement couvertes pour les CLSH, cohérence, accueil de proximité le mercredi, projets communs (inter-centres, sorties, camps d'été...) 		<p>Ouverture à l'année des ALSH à Jouy et Morancez</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualisation des Centres sur certaines périodes impliquant des accueils / transports des pôles fermés vers le pôle ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la mutualisation permettant de couvrir toutes les périodes de vacances (coordination des périodes d'ouverture) et améliorer le système d'accueil/transport 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couvrir l'ensemble des périodes extrascolaires, développer un accueil CLSH de proximité le mercredi, organiser différemment l'accueil et le transport des enfants d'un pôle à l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier une solution adaptée pour les accueils et transports, créer une équipe à l'année sur le CLSH situé à Morancez 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation améliorée de la mutualisation, sécurité augmentée pendant les transports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des besoins des familles concernant les 3-5 ans, accueil adapté pour les <u>pré-ados</u> et prise en compte de leurs besoins, développement des animations pour les ados, cohérence sur le territoire, périodes d'ouverture satisfaisantes 	<p>Ouverture en juillet à Sours (depuis la création) et à Saint Prest (depuis 2009)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de CLSH pour les 3-5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir les structures aux enfants de 3 et 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un CLSH situé à Morancez adapté pour l'accueil des plus petits, effectuer les démarches et aménagements nécessaires pour le CLSH situé à Jouy, étudier la possibilité d'accueil des maternels à <u>Sours</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des aménagements nécessaires à des accueils adaptés, démarches administratives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil adapté des 3-5 ans 		<p>Ouverture pour les 3-11 ans dans les quatre ALSH</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de fréquentation des CLSH par les 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter l'accueil des 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des temps d'animation distincts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de projets spécifiques aux 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil adapté des 10-12 ans et réponse à des besoins et attentes identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la participation des enfants et des jeunes 	<p>Animations 12-17 ans à chacune des vacances scolaires (stages, séjours, journées à thème)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations ados ne couvrent pas toutes les vacances et quasi-inexistantes les mercredis et week-ends 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer progressivement le secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des animations ados sur toutes les périodes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les moyens humains dédiés au secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périodes extrascolaires entièrement couvertes pour le secteur ados, y compris l'été (régularité satisfaisante de l'organisation de stages et séjours) ▪ Offre équilibrée sur l'ensemble du territoire 		

L'Accessibilité et le Public

INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<p style="text-align: center;">Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation effective des tarifs sur l'ensemble du territoire ▪ Acquisition d'un minibus ▪ Transport des Communes de la CCOC vers les Communes-pôles existant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'harmonisation des tarifs et étudier une adaptation des tarifs en fonction de la typologie des familles fréquentant les structures ▪ Maintenir le minibus ▪ Améliorer le transport des Communes vers les Communes pôles (2 véritables pôles seront mis en place) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'harmonisation des tarifs ; les adapter en fonction des revenus pour les CLSH ; maintenir des tarifs attractifs pour les jeunes. Tarification à revoir à la baisse pour les familles sans impact sur la qualité de service ▪ Maintenir le minibus ▪ Mise en place de transports des Communes vers les Communes pôles (2 véritables pôles seront mis en place) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude en concertation avec les élus, la CAF et la DDJS, échanges d'expériences avec d'autres collectivités Aides spécifiques au cas par cas (CIAS) ▪ Utiliser les ressources locales (convention avec des syndicats de transports...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lisibilité des tarifs et accessibilité au plus grand nombre ▪ Amélioration de l'accès pour les enfants et jeunes, notamment pour ceux qui habitent les Communes les plus éloignées des pôles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la fréquentation des structures 	<p>Grille tarifaire commune prenant en compte les différentes tranches selon imposition</p> <p>Achat de 2 minibus</p> <p>Transport gratuit en car du Pôle de Sours à Morancez</p> <p>Transport gratuit des adolescents</p>
<p style="text-align: center;">Public</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'offre pour les 3-5 ans ▪ Fréquentation faible par les 10-12 ans ▪ 12-16 ans en demande d'une offre plus régulière ▪ Possibilité de s'impliquer dans l'organisation appréciée par les enfants et les jeunes ▪ Pas de lieu d'expression pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des activités, des structures ET UNE ORGANISATION permettant un accueil adapté à chaque âge ▪ Continuer à favoriser la participation des jeunes dans l'organisation des structures (projets pédagogiques) ▪ Créer un espace d'expression (Conseil Communautaire, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en partenariat avec les acteurs locaux tels que les associations, adapter les structures, élaborer des projets pédagogiques tenant compte des spécificités de chaque âge 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les échanges entre les acteurs locaux et les équipes, créer des espaces adaptés dans les structures, intégrer l'idée d'accueil adapté dans les projets pédagogiques ▪ Mobiliser les moyens humains nécessaires à la réalisation de ces objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de nouvelles activités Organisation des structures mieux adaptée aux besoins du public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la fréquentation des structures 	<p>ALSH ouverts aux 3-11 ans</p> <p>Amélioration constante des projets pédagogiques</p> <p>Projets impliquant les adolescents (C ton séjour)</p> <p>Fréquentation en hausse permanente</p>

L'Encadrement et la Formation, l'Implication des Familles, La Communication



INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
Encadrement – Formation <ul style="list-style-type: none"> Formation assurée par le gestionnaire Existence d'un poste de Coordination Equipes commençant à travailler en lien Déficit de moyens humains dédiés au secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la formation assurée par le gestionnaire Maintien d'un poste de Coordination Echanges réguliers entre les équipes Réflexion autour du renforcement de l'équipe d'encadrement des activités ados 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualification des équipes Maintien d'un poste de Coordination Projets communs (inter-centres, sorties, camps d'été...) Création d'un poste de Directeur ados à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> Formations régulières Communication entre les équipes Recrutement d'un Directeur ados à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualification des équipes et stabilisation de l'encadrement Meilleure cohérence Création d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de service Meilleure cohérence et meilleure égalité de service sur le territoire Augmentation de l'offre pour les ados 	<p>Coordonnateur maintenu</p> <p>Recrutement d'un directeur/animateur pour secteur ados</p> <p>Qualification accrue des personnels</p>
Implication des Familles <ul style="list-style-type: none"> Familles présentes lors des manifestations ponctuelles lorsqu'elles sont sollicitées 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le lien avec les familles Prendre en compte leurs avis sur la politique jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à organiser des rencontres avec les familles (actions ponctuelles dans les CLSH et secteur ados) Mener une enquête / recueil d'impression sur la politique jeunesse mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> Fêtes de fin de Centre, spectacles ou expositions des enfants, événements festifs, remise de diplômes ARPS... Enquête par l'intermédiaire des Ecoles et structures 	<ul style="list-style-type: none"> Création de lien 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance de la vie des Centres par les familles et de la politique jeunesse dans sa globalité 	<p>Invitation des familles à chaque événement et participation importante</p> <p>Enquête régulière auprès des ados et familles</p>
Communication <ul style="list-style-type: none"> Début d'une adaptation des moyens de communication en fonction du public et des relations presse 	<ul style="list-style-type: none"> Développer la communication Enfance-Jeunesse en direction du public (Enfance-Jeunesse, familles, acteurs locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation complète des moyens de communication en fonction du public Relations presse régulières Information directe aux jeunes par courrier et mail Information aux Mairies Articles dans l'agenda et le bulletin communautaire Développement du site Internet 	<ul style="list-style-type: none"> Recueil des adresses mails et postales, mailings, envois groupés, communiqués de presse, conférences de presse Développement du site Internet (contenu et notoriété) et de la téléinscription pour les jeunes ainsi que le téléchargement des dossiers d'inscription pour les enfants et les jeunes Communication avec les membres du Comité de Pilotage et les Mairies 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la connaissance de l'existant, tant par les habitants de la CCOC que par les extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure information sur les services proposés qui favorise la connaissance et permet l'augmentation de la fréquentation 	<p>Communication forte auprès des familles et adolescents</p> <p>Site internet (tous téléchargements possibles)</p> <p>Envoi groupé et mailing avant chaque période de vacances scolaires</p>

LA STRUCTURE

Nom de la structure	L'Orée de Chavannes
Adresse	Site de Chavannes
Téléphone	0237284310/0632825918
Fax	0237284310
Mail	Centredeloisirs.morancez@orange.fr
Horaires d'ouverture	7h30-18h30

CAPACITE D'ACCUEIL

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredis	40	36		76
Février	40	36		76
Avril	40	36		76
Juillet	24	48		72
Août	24	48		72
Toussaint	40	36		76
Noël	40	36		76

DESCRIPTION DES LOCAUX



plan de l'étage

rez-de-chaussée

PRESENTATION DE L'EQUIPE

NOM	Prénom	Age	Qualification (diplôme obtenu)	Fonction (Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...)	Statut : CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, au pair, Mise à disposition	Périodes	Groupe d'âge attribué	Ancienneté (aux PEP)	Durée hebdomadaire de travail (voir grille d'annualisation de la personne)
PILANDON	Mickael	23	BPAPT et UC Diriger	directeur	CDI	Juillet		5 ans	50H
CUNHA	Sylvie		BAFA	Animatrice	CDD		3 -5		50H
LEBOUGAU	Cathy	23	BAFA	Animatrice	CEE		3 -5		50H
MERCIER	Aurélie		BAFA	Animatrice	CEE		3 -5 et 6-11		50H
LACROIX	Aurélia	17		Aide animatrice	stagiaire		3 -5 et 6-11		50H
SAGORI	Alice	23	BAFA	Animatrice	CEE		6-11		50H
BELOUHA	Isma	21	BAFA	Animatrice	CEE		6-11		50H
				Personnel d'entretien et de restauration					

JOURNEE TYPE

CHEZ LES 3 – 5 ans	
Horaires	Activités
7H30 – 9h	- Accueil des enfants et de leurs parents. - Temps libres -Petit café 2 jours par semaine à définir
9h – 9h15	-Présence des enfants -Discussions sur le déroulement de la journée -Répartition dans les salles d'activités
9h15 – 11h	-Activités et rangement jusqu'à 11h
11h – 11h15	-Passage aux toilettes, lavage des mains, chaussures 11h15 départ pour le repas
11h30 – 12h30	Repas
12h30 12H45	Retour au centre
12h45	Temps calme jusqu'à 14h Où Sieste jusqu'à maximum 15h30-15h45 Petite lecture
14h – 16h	Activités et rangement jusqu'à 16h
16h – 16h45	Gouter + Bilan de la journée avec les enfants Rangement du gouter
16h45 – 18h30	Temps libres Accueil des parents et donc départs échelonnés des enfants.

CHEZ LES 6 – 11 ans	
Horaires	Activités
7H30 – 9h	- Accueil des enfants et de leurs parents. - Temps libres - Inscriptions autonome des enfants aux activités proposées sur le tableau blanc.
9h – 9h15	-Présence des enfants -Discussions sur le déroulement de la journée -Répartition dans les salles d'activités
9h15 – 12h	-Activités et rangement jusqu'à 12h
12h – 12h15	-Passage aux toilettes, lavage des mains, chaussures 12h départ pour le repas
12h30 – 13h30	Repas
13h15 -13h45	Retour au centre
13h45 – 14h30	Temps calme jusqu'à 14h15 Où Sieste jusqu'à maximum 15h30-15h45 Petite lecture
14h30 – 16h	Activités et rangement jusqu'à 16h
16h15 – 16h45	Gouter + Bilan de la journée avec les enfants Rangement du gouter
16h45 – 18h30	Temps libres Accueil des parents et donc départs échelonnés des enfants.

ROLES DE CHACUN

Le directeur :

↳ Au niveau des enfants et des familles :

- Etre à l'écoute et répondre aux besoins des enfants
- Accueillir les enfants, les parents et communiquer
- Etre source d'information pour les familles et les enfants
- Assurer le lien équipe + parents + enfants
- Assurer l'intégrité physique et morale de toutes personnes venant au centre

↳ Au niveau de l'équipe d'animation :

- Connaître et faire connaître le lieu où sont stockées les instructions départementales DDCSPP pour pouvoir les consulter
- Connaître le projet éducatif de l'ADPEP et le transmettre à l'équipe
- Construire le projet pédagogique avec l'équipe d'animation
- Etre à l'écoute et répondre aux besoins des animateurs
- Apporter et Echanger des connaissances et des compétences avec l'équipe d'animation
- Etre source d'information pour l'équipe d'animation
- Faire un rappel des règles de sécurité
- Proposer des outils d'évaluation

↳ Autres :

- Connaître et Respecter le fonctionnement de la structure (horaires, organisation, locaux, matériel). Le transmettre à l'équipe et le faire respecter.
- Connaître et Respecter les règles de sécurité
- Gérer le budget, la partie administrative
- Travailler en lien avec la coordinateur de secteur
- Réserver les repas, les bus et les sorties

L'animateur :

☞ Structure et équipe :

- Connaitre et Respecter le fonctionnement de la structure (horaires, organisation, locaux, matériel)
- Prendre connaissance du projet éducatif de l'ADPEP
- Participer à la construction du projet pédagogique et le respecter
- Connaître le lieu où sont stockées les instructions départementales DDCSPP pour pouvoir les consulter (armoire du bureau)
- Connaître et Respecter les règles de sécurité
- Echanger des connaissances et des compétences avec l'équipe d'animation
- Faire remonter les informations importantes à la directrice.

☞ Enfants, familles :

- Etre à l'écoute et répondre aux besoins des enfants
- Etablir les plannings d'activités
- Préparer le matériel nécessaire pour les activités et les sorties. Mener les activités et encadrer les sorties. Ranger
- Accueillir les enfants, les parents et communiquer
- Accompagner les enfants dans leurs activités
- Etre source d'information pour les familles, les enfants et l'équipe d'animation

Le personnel de service :

- Assurer le service des repas
- Nettoyer le matériel et les locaux du restaurant scolaire
- Nettoyer les locaux de l'accueil de loisirs
- faire remonter les besoins en produits et matériel à la directrice le 15 du mois pour les commandes.

L'assistant sanitaire : Toute l'équipe est concernée !

- Vérifier les trousse de secours pour qu'elles soient toujours à jour et en cas de besoin prévenir le référent pour qu'elle achète le nécessaire.
- Apporter les soins nécessaires aux personnes blessées voire les gestes de premiers secours en attendant les secours
- Prévenir les secours si l'état de la personne le nécessite (blessure grave, malaise...) puis la directrice et la famille.
- Tenir le cahier d'infirmerie à jour
- Faire le nécessaire pour prévenir la famille le soir si c'est une blessure sans gravité.

Les intervenants extérieurs :

- Prendre connaissance du projet pédagogique afin de proposer des activités en lien avec celui-ci
- Mener les activités en respectant les règles de sécurité, le rythme des enfants...
- Faire une évaluation
- Vérifier les diplômes

INFORMATIONS DIVERSES

La sécurité : Procédures de l'exercice d'évacuation, interdictions, pharmacie :

- La procédure de l'exercice d'évacuation sera organisée par la directrice.
- La pharmacie est située dans la salle « animateurs ».
- Toujours un animateur présent dans le hall d'entrée quand les enfants sont en temps libres car la porte donne accès à la cour commune et donc à la rue !
- Interdiction d'aller dans la cour commune sans la présence d'animateur
- Interdiction de garer sa voiture dans la cour commune.

Le sommeil, le temps calme :

Pour les maternels :

La sieste a lieu après le repas dans le dortoir. Comme le dortoir a une capacité d'accueil maxi de 15 lits, les plus petits seront en priorité couchés. Pour les autres, ils seront en temps calme. Réveil échelonné jusqu'à maxi 16h sauf si les activités nécessitent la participation de tous.

Pour les primaires :

Temps calme après le repas. bercés par de la musique relaxante les enfants pourront faire :

- des jeux de société,
- de la lecture,
- des dessins.

En revanche, le dortoir n'est pas fermé à ceux qui souhaitent aussi faire une sieste. Si toutes les places du dortoir sont prises, des matelas peuvent être installés dans une salle à part.

Les transports :

Pour les sorties :

Ils sont assurés par des compagnies de bus :

- CHARTRES EVASIONS
- CARS LECUYER
- FILIBUS
- Rapide du Val de Loir

Parfois, nous utiliserons aussi les minibus de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole.

Les relations avec les familles, avec les enfants :

- Etre présents dans le hall d'entrées pour les accueillir.
- Les informer en cas de problème, de changement de programme...
- Les inviter à participer à des moments précis pour favoriser la valorisation des enfants.
- Tenir compte de leurs remarques, besoins...

L'hygiène alimentaire :

**Lorsque sur leur temps de travail les Animateurs ou le Directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.
Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).**

Elle sera assurée par la cuisine centrale de Chartres mais aussi par le personnel de service et l'équipe d'animation (surtout au moment des pique-niques).

- La chaîne du froid devra être respectée.
- Mettre des gants pour le service.

En revanche, il semble important d'accompagner les enfants dans l'apprentissage du lavage des mains avant le repas et au cours de celui-ci s'il y a un besoin urgent d'aller aux WC.

Les enfants comme les adultes doivent goûter à tout mais sans être forcé

Les partenaires :

Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Autres accueils de loisirs gérés par l'Association Départementale PEP 28

DDCSPP d'Eure-et-Loir

Protection Maternelle Infantile d'Eure-et-Loir

Certaines activités pourront demander la participation d'intervenants extérieurs notamment pour les activités sportives ou manuelles spécifiques (mosaïque par exemple)

Les séjours courts :

Une semaine sera organisée avec plusieurs groupes d'enfants de l'accueil.

TABLEAU D'OBJECTIFS

DIAGNOSTIC	OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EVALUATION	
Liste des éléments qui caractérisent mon public Accueil de Loisirs	A quoi je veux parvenir ?	En faisant quoi ? (verbes d'action)	Cela se concrétise par :	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?	Outils Comment je l'observe ?
<ul style="list-style-type: none"> - Publics accueillis : 3/5 ans et 6/11 ans - Milieu semi-rural - Public ayant besoin de nouveautés - Difficulté à s'impliquer dans un projet sur du long terme : Consommateurs d'activités - difficultés des parents à s'impliquer dans la vie de la structure (souvent associé à un moyen de garde) - les 10-11 ans on du mal à trouver leur place (ennui et lassitude) 	<p>I/ Respecter les besoins de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1- Leur laisser le choix dans les activités 2- Laisser la possibilité aux enfants de faire découvrir aux autres 3- Laisser une place à chaque acteur de l'accueil 	<p>Chaque lundi matin proposition du planning aux enfants et corriger avec eux</p> <p>Thème : Nature et découverte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -prise de parole des enfants dans le choix du planning ? - Découverte de différente chose pendant les activités ou non ? -Création d'un système de poubelle de triage 	<p>Création d'outil d'évaluation avec les enfants du centre.</p>
<p>PROBLEMATIQUE <i>(en résumé, quel problème principal choisissons-nous de résoudre ?)</i></p> <p>EPANOUISSEMENT (intégration, implication, liens, échanges)</p>					

←—————→
EVALUATION DES OBJECTIFS GENERAUX